

VERBUM, 26(4), 439-458.

**LA NON-COMPOSITIONNALITÉ
EN MORPHOLOGIE LINGUISTIQUE**

Igor Mel'čuk

Observatoire de Linguistique Sens-Texte, Université de Montréal

1. INTRODUCTION

Dans cet article, nous nous intéresserons aux signes linguistiques complexes non compositionnels qu'on trouve en morphologie. Pour que notre texte soit suffisamment rigoureux, nous allons tout d'abord préciser le sens des trois mots utilisés dans le titre : 'non-compositionnalité', 'morphologie', et 'en' (la sous-section 1.1) ; ensuite nous formulerons notre *Einstellung* : la façon de voir le problème posé (la sous-section 1.2).

1.1. Précisions des termes de départ

1.1.1. 'Non-compositionnalité'

Pour fixer les idées, nous n'allons considérer ici que la compositionnalité des signes linguistiques¹. Un signe linguistique² de la langue **L** est un triplet $\mathbf{X} = \langle 'X' ; /X/ ; \Sigma_{\mathbf{X}} \rangle$, où 'X' est le signifié du signe **X**, /X/ est son signifiant, et $\Sigma_{\mathbf{X}}$ son syntactique (c'est-à-dire l'ensemble de données sur la combinatoire de **X** avec d'autres signes de **L** ; voir, par exemple, (Mel'čuk, 1993, 111*ssq*)). Comme ici il n'est question que de signes linguistiques, nous omettrons dorénavant l'épithète *linguistique*.

La non-compositionnalité d'un signe doit être définie comme l'absence de compositionnalité ; nous commencerons donc par cette dernière.

La compositionnalité est une propriété de signes complexes. Pour la définir, nous devons introduire d'abord l'opération d'union linguistique — une opération très générale qui réunit les signes de **L** d'après les règles de **L**. Bien entendu, les règles qui réunissent les signifiés et celles qui réunissent les signifiants sont de nature complètement différente,

mais ici nous faisons abstraction de leurs différences. L'opération d'union linguistique sera notée « \oplus » ; les règles concrètes (de \mathbf{L}) qui sont sous-jacentes à l'opération \oplus sont tenues pour acquises. *Grosso modo*, ce sont des règles d'« addition » (ce qui est reflété dans la notation proposée), mais beaucoup plus compliquées que l'addition arithmétique. Elles réunissent les signes en « additionnant » leurs signifiés, leurs signifiants et leurs syntactiques de façon appropriée.

Définition 1 : signe compositionnel, ou représentable

Le signe complexe $\mathbf{XY} = \langle 'XY' ; /XY/ ; \Sigma_{XY} \rangle$ constitué des signes \mathbf{X} et \mathbf{Y} est dit *compositionnel* si et seulement si [= ssi] $\mathbf{XY} = \mathbf{X} \oplus \mathbf{Y}$.

Formellement parlant, « $\mathbf{XY} = \mathbf{X} \oplus \mathbf{Y}$ » veut dire que :

- 1) $'XY'$ = $'X' \oplus 'Y'$;
- 2) $/XY/$ = $/X/ \oplus /Y/$;
- 3) Σ_{XY} = $\Sigma_X \oplus \Sigma_Y$.

En prose, le signe complexe compositionnel \mathbf{XY} peut être construit à partir des signes \mathbf{X} et \mathbf{Y} par des règles (assez) générales de \mathbf{L} : son signifié est une union régulière des signifiés de \mathbf{X} et de \mathbf{Y} , son signifiant et son syntactique étant aussi des unions régulières des signifiants et des syntactiques de \mathbf{X} et de \mathbf{Y} .

Nous dirons également que le signe compositionnel \mathbf{XY} est *représentable* en termes des signes \mathbf{X} et \mathbf{Y} . Cela veut dire que 'la compositionnalité de \mathbf{XY} ' = 'la représentabilité de \mathbf{XY} en termes de \mathbf{X} , de \mathbf{Y} et de \oplus '.

On voit immédiatement que notre raisonnement s'appuie de façon essentielle sur la notion de régularité, ou de règle générale. Malheureusement, c'est une notion fort compliquée, que nous ne pouvons

pas analyser ici en détail. Le lecteur devra se satisfaire de la constatation que nos affirmations auront un caractère conditionnel : « **Si et seulement si** on accepte une formulation donnée comme règle (assez) générale de la langue **L**, **alors** un signe complexe obtenu moyennant cette règle est compositionnel ». La généralité d'une règle linguistique est basée, d'une part, sur la récurrence du phénomène décrit (= sa répétition au moins dans quelques environnements différents) et, d'autre part, sur la ressemblance de ce phénomène avec d'autres phénomènes de **L**. Une règle peut décrire quelque chose de non standard, de rare, mais possédant quand même une certaine régularité, ne serait-ce qu'une régularité minimale ; cette règle a donc une certaine généralité. Par contre, un phénomène langagier strictement unique qui ne ressemble à rien d'autre en **L** ne saura être décrit que par une règle individuelle. Quant aux phénomènes quasi-unique — ayant deux ou trois occurrences, mais n'ayant pas de liens de ressemblance avec d'autres phénomènes pertinents —, on est confronté là à une situation de choix presque arbitraire (guidé peut-être par des considérations particulières dont nous ne pouvons pas extraire les traits communs). Nos conclusions sur les faits de non-compositionnalité en morphologie linguistique seront ainsi tributaires de l'acceptation ou du rejet de certaines formulations en tant que règles générales de **L**.

NB : Insistons que la ressemblance, ou la « parenté » langagière, de phénomènes langagiers d'occurrence (quasi) unique avec d'autres phénomènes du même type fait de ces phénomènes l'objet de règles générales.

Par exemple, l'apophonie anglaise *foot* ⇒ *feet* (/u/ ⇒ /i/) n'a lieu que dans cette paire de mots-formes, mais elle est apparentée aux apophonies trouvées dans *tooth* ⇒ *teeth*, *goose* ⇒ *geese* (/i/ ⇒ /e/) ainsi que dans

louse \Rightarrow *lice*, *mouse* \Rightarrow *mice*, *man* \Rightarrow *men*, et *woman* \Rightarrow *women*, toutes ces apophonies ayant la même charge sémantique ('PLURIEL'); on traite donc l'apophonie /u/ \Rightarrow /□/ comme une sous-règle d'une règle (assez) générale de l'anglais. Comme résultat, nous dirons que les signes complexes anglais **feet**, **teeth**, **lice**, etc. sont compositionnels.

NB : Ils sont, bien entendu, « moins » compositionnels que **houses**, **books**, **girls**, **ships**, etc., mais dans le cadre que nous nous sommes donné on ne distingue pas les degrés de compositionnalité ; c'est toujours seulement oui ou non.

Définition 2 : signe non compositionnel, ou non représentable

Le signe **XY** est dit non compositionnel ssi $\mathbf{XY} \neq \mathbf{X} \oplus \mathbf{Y}$.

Quels sont les types possibles de signes complexes non compositionnels ?

NB : Pour simplifier notre exposé (sans perdre la généralité), dans ce qui suit, nous allons traiter le syntactique ensemble avec le signifié — en tant que la composante intérieure, ou « psychologique », du signe, opposée à sa composante extérieure, ou « physique », c'est-à-dire son signifiant.

La violation de compositionnalité peut se produire seulement de deux façons :

- soit ' \mathbf{XY} ' \neq ' $\mathbf{X} \oplus \mathbf{Y}$ ' et/ou $\Sigma_{\mathbf{XY}} \neq \Sigma_{\mathbf{X}} \oplus \Sigma_{\mathbf{Y}}$,
- soit $/\mathbf{XY}/ \neq / \mathbf{X} \oplus \mathbf{Y} /$

(soit, bien entendu, les deux — cas que nous allons ignorer).

Cela nous donne deux types majeurs de signes non compositionnels : signes complexes phraséologisés, dont le signifié (et/ou le syntactique) est

« affecté »; et signes complexes supplétifs, dont le signifiant est « affecté ».

Les signes complexes non compositionnels sont quasi-représentables.

Définition 3 : signe quasi-représentable dans son signifiant, ou phraséologisé

Le signe **XY** est dit quasi-représentable dans son signifiant, ssi $/XY/ = /X \oplus Y/$, mais $'XY' \neq 'X \oplus Y'$ ou $\Sigma_{XY} \neq \Sigma_X \oplus \Sigma_Y$ ³.

Un signe **XY** quasi-représentable dans son signifiant est appelé un signe phraséologisé. Si **XY** est un syntagme (donc une expression multilexémique) on a un phrasème syntaxique; autrement, c'est-à-dire si **XY** est un mot-forme ou une partie de mot-forme, c'est un phrasème morphologique.

Exemples

- (1) L'expression **planter un arbre** est un signe complexe — un syntagme — compositionnel, ou libre : son signifié est égal à la « somme » régulière des signifiés de ses composantes ('planter' \oplus 'un' \oplus 'arbre'), et son signifiant est égal à la « somme » régulière de leurs signifiants (*planter \oplus un \oplus arbre*).
- (2) L'expression **mettre les pouces** est un signe complexe phraséologisé — aussi un syntagme, donc un phrasème syntaxique (= non compositionnel dans son signifié, c'est-à-dire quasi-représentable dans son signifiant) : son signifié 'admettre sa défaite [dans une lutte] et cesser la résistance' n'est pas égal à la « somme » régulière des signifiés de ses composantes ('mettre' et 'pouces'),

alors que son signifiant est égal à la somme des signifiants de ses composantes.

- (3) a. Les expressions **-rai-** et **-ri-** (les suffixes du conditionnel) sont des signes complexes phraséologisés — des parties de mots-formes, donc des phrasèmes morphologiques : leur signifié ‘CONDITIONNEL’ n’est pas égal à la « somme » régulière des signifiés de ses composantes (‘FUTUR’, exprimé par **-r-**, et ‘IMPARFAIT’, exprimé par **-ai-/i-**).
- b. Les expressions comme **fixation-** [de ski] et **porte-avions** sont des signes complexes phraséologisés — aussi des parties de mots-formes (plus précisément, des radicaux), et donc également des phrasèmes morphologiques : leur signifié ‘dispositif destiné à fixer la chaussure du skieur sur le ski’ et ‘navire de guerre qui transporte et lance des avions de combat ...’ n’est pas égal à la « somme » régulière des signifiés de ses composantes.

Un phrasème morphologique est un quasi-morphe, voir la sous-section 2.1.

Définition 4 : signe quasi-représentable dans son signifié, ou supplétif

Le signe **XY** est dit quasi-représentable dans son signifié, ssi ‘XY’ = ‘X’⊕‘Y’, mais /XY/ ≠ /X/⊕/Y/.

Un signe quasi-représentable dans son signifié est un signe supplétif⁴.

NB : Par le souci de brièveté, nous admettons l’abus du langage suivant.

La supplétion étant une relation binaire symétrique, on doit toujours parler d’un signe supplétif PAR RAPPORT À un autre signe ; cependant, nous nous permettons de dire qu’un signe est supplétif tout court en omettant ‘par rapport à tel autre signe’.

Exemples

- (4) L'expression (*nous*) **plantons** est un signe complexe compositionnel — un mot-forme (voir la sous-section 1.1.2 plus loin) compositionnel : son signifié est égal à la « somme » régulière des signifiés de ses composantes ('planter' \oplus 'PRÉSENT INDICATIF' \oplus '1PL'), et son signifiant, à la « somme » régulière de leurs signifians (*plant* \oplus \emptyset \oplus *ons*).
- (5) L'expression (*nous*) **sommes** — une forme du verbe ÊTRE — est un signe complexe non compositionnel, soit un mot-forme non compositionnel dans son signifiant, ou supplétif : le signifiant *sommes* ne peut pas être construit par des règles du français à partir des signifians *êt-*, *-∅-* et *-ons*. Plus précisément, ce **sommes** est un mégamorphe fort qui constitue un mot-forme, voir plus loin, Définition 7, la sous-section 2.2 ; il est supplétif, entre autres, par rapport au radical **êt-**.

Une dernière remarque s'impose ici : même si nos définitions valent logiquement pour les signes complexes de tous les types possibles, le concept de compositionnalité ne s'applique de façon naturelle qu'aux signes complexes segmentaux, c'est-à-dire ceux dont le signifiant est une chaîne de phonèmes (munie, le cas échéant, de prosodèmes nécessaires). Par conséquent, dans ce qui suit, nous ne considérons que les signes complexes segmentaux.

Résumons :

Un signe complexe segmental est soit compositionnel, soit non compositionnel ; dans ce dernier cas, il est soit un phrasème, soit une unité supplétive.

On a donc deux, et seulement deux, types de non-compositionnalité des signes linguistiques complexes :

- des signes complexes qui sont phraséologisés, en particulier — des phrasèmes morphologiques, ou quasi-morphes ; et
- des signes complexes qui sont supplétifs, en particulier — des mégamorphes forts.

1.1.2. ‘Morphologie’

La notion de morphologie est ancrée dans le concept de mot-forme : signe linguistique caractérisé par une autonomie (mobilité) extérieure et une rigidité (stabilité) intérieure (Mel’čuk, 1993, 187*ssq*). Nous appliquerons le qualificatif *morphologique* à tout phénomène qui se produit au sein du mot-forme et seulement à un tel phénomène. (Il y aura, comme toujours, des exceptions : des phénomènes que nous voulons consigner dans la morphologie, même s’ils ont lieu à l’extérieur d’un mot-forme. Ce sont d’une part, les formes analytiques, de type *avons été offensés*, où des grammèmes d’un mot-forme **mf** sont exprimés à l’extérieur de **mf** — par d’autres mots-formes **mf’** et **mf’’**. D’autre part, ce sont les sandhis externes de tout type, tels que les sandhis interlexicaux sanskrits, les lénitions celtes, les liaisons françaises, etc. De tels phénomènes sont également morphologiques, mais nous pouvons ne pas les considérer dans cet article.) Par conséquent, et exception faite des phénomènes qui viennent d’être mentionnés, nous appelons *morphologie* la composante ou le module de la langue qui traite des mots-formes pris isolément un à un. Ce module reçoit à l’entrée une description abstraite d’un mot-forme **mf**, appelée Représentation Morphologique Profonde [= RMorphP], et produit à la sortie le mot-forme **mf** représenté par son signifiant phonémique [= Représentation Phonique Profonde, ou RPhonP] ou son écriture orthographique [= RGraph].

Le module morphologique le fait en utilisant le stock de signes simples, qui sont consignés :

- en partie dans le dictionnaire — ce sont les signes lexicaux, ou les radicaux ;
- et en partie directement dans les règles du module — ce sont les signes grammaticaux, ou les affixes.

Exemple

- (6) Soit la RMorphP « PLANTER_{indicatif, présent, 1, pl} » ; pour cette représentation, envoyée à son entrée, le module morphologique d'un modèle du français produit à la sortie le mot-forme
- plantons** = < 'planter, IND.PRÉS' ; /plāt5/ ; Σ = verbe, transitif, ..., 1pl >

Résumons :

La morphologie de la langue **L** est un module (d'un modèle) de **L** — un ensemble de règles — qui établit la correspondance entre la RMorphP d'un mot-forme et la RPhonP/Graph de ce mot-forme.

1.1.3. 'En'

Au premier abord, le terme *en* pose peu de problèmes : dans le titre, *en* veut dire 'à l'intérieur de' \approx 'au sein de' ; par conséquent, l'expression *en morphologie* doit être comprise comme 'faisant partie de la morphologie'. Cependant, l'interprétation stricte de cette expression serait 'appartenant à l'ensemble des règles morphologiques', et cela ne convient évidemment pas dans notre cas : nous voulons parler d'une propriété des signes morphologiques plutôt que de règles. Prenons alors une interprétation plus floue de *en* : 'lié aux règles morphologiques'. Cette interprétation nous convient mieux, car il s'agit pour nous exactement de la non-compositionnalité des signes auxquels ont affaire les règles morphologiques.

Ce sont des signes COMPLEXES manipulés par les règles morphologiques, c'est-à-dire soit 1) les signes envoyés à l'entrée du module morphologique et utilisés par lui pour construire les signes de sortie dans le processus de synthèse morphologique, soit 2) les signes obtenus à la sortie du module morphologique.

NB : Les signes ÉLÉMENTAIRES manipulés par les règles morphologiques ne nous intéressent pas dans le présent contexte, car pour eux, la question de compositionnalité ne se pose pas.

Maintenant, nous pouvons formuler nos deux premières conclusions :

1. Un signe complexe UTILISÉ par les règles morphologiques dans la construction des mots-formes, c'est-à-dire envoyé à l'entrée du module morphologique, peut être non compositionnel *grosso modo*⁵ de la façon suivante : il peut être un complexe de morphes phraséologisé, c'est-à-dire un quasi-morphe.

Les quasi-morphes sont extrêmement répandus dans les langues : il est possible même que la majorité des radicaux dans une langue soient des quasi-morphes (voir la sous-section **2.1**). Cependant, ce fait n'est pas très pertinent pour le module morphologique lui-même, car ses règles ne font pas de distinction entre morphes et quasi-morphes : comme tous les deux sont stockés dans le dictionnaire, les règles morphologiques traitent les deux types de signes comme signes simples, en étant « aveugles » au caractère semi-complexe d'un quasi-morphe. (C'est dans le MÉTA-modèle de la morphologie, qui décrit la structure et le fonctionnement du module morphologique comme tel, que ce caractère peut être exploité.)

2. Un signe complexe *PRODUIT* par les règles morphologiques à la sortie du module morphologique est nécessairement compositionnel — sauf un cas spécial de supplétion : les *mégamorphes forts*.

Les signes complexes produits par les règles morphologiques, soit les mots-formes à la sortie du module morphologique, ne peuvent aucunement être phraséologisés, puisque leurs signifiés (et leurs syntactiques) de départ sont construits par des règles générales — comme conséquence naturelle de l'approche « à partir du sens vers le texte » (= l'approche synthétique). Leur compositionnalité ne peut alors être atteinte que dans le signifiant, ce qui veut dire la supplétion. De tels signes supplétifs peuvent être des mots-formes entiers ou des parties de mots-formes : des radicaux ou des complexes d'affixes qui se trouvent à l'intérieur des mots-formes. Étant donné le caractère limité de supplétion, ces signes sont toujours exceptionnels et, par conséquent, rares.

1.2. Étude linguistique formelle plutôt que psycholinguistique

Avant de procéder, nous nous devons de préciser notre attitude vis-à-vis de la réalité psychologique de nos constructions. En effet, le problème de compositionnalité/non-compositionnalité des signes linguistiques peut être abordé d'une des deux façons suivantes :

- Soit dans le cadre purement linguistique, c'est-à-dire en se donnant un système de règles formelles qui manipulent des signes spécifiés (aussi formellement) par des définitions rigoureuses basées sur des postulats explicites. Le raisonnement est de type mathématique : si le signe complexe à la sortie du module morphologique est à 100% compositionnel, il n'est jamais stocké dans le lexique, mais est toujours produit par des règles morphologiques. On remarquera d'ailleurs que, dans de telles conditions, un signe ne peut être compositionnel à 99% : c'est nécessairement tout ou rien.

(Comme nous avons dit plus haut, nous ne distinguons pas de degrés de compositionnalité.) De cette façon, on construit un modèle qui reflète CE QUE font les locuteurs, sans s'intéresser à la manière dont ils le font.

- Soit dans le cadre psycholinguistique, c'est-à-dire en observant le véritable comportement linguistique des locuteurs. Alors, ce qu'on veut savoir, c'est exactement COMMENT les locuteurs arrivent à faire ce qu'ils font. Ici, le raisonnement mathématique ne suffit pas ; il faut avoir recours aux travaux expérimentaux, aux mesures, aux tests psychologiques. Surtout, il est nécessaire d'avoir un modèle formel détaillé du cerveau du sujet parlant — un modèle qui représente le type logique et les caractéristiques numériques de la mémoire utilisée, des procédures possibles pour mémoriser, rechercher et extraire les informations morphologiques, la vitesse de leur fonctionnement, leur stabilité, etc. Il faut en même temps être capable de quantifier les décalages individuels vis-à-vis des régularités générales, prendre en considération le processus d'acquisition et d'apprentissage ultérieur de phénomènes morphologiques, et ainsi de suite⁶.

Ce que nous offrons dans cet article s'inscrit complètement dans la première approche : notre étude est purement linguistique. Nous ne sommes pas du tout compétent dans la recherche expérimentale psycholinguistique et nous manquons de données appropriées ; notre démarche n'est pas valable telle quelle dans ce domaine. Par exemple, un signe non compositionnel au sens où nous l'entendons ici, qui est un quasi-morphe, doit nécessairement être stocké dans le cerveau comme un tout ; pourtant le contraire n'est pas vrai : un signe compositionnel ne doit pas, mais peut quand même très bien être stocké comme un tout — à cause de sa fréquence d'usage, par exemple. Ce qui est formellement non compositionnel peut être fortement motivé psychologiquement, et cela changera, bien entendu, son traitement par le

cerveau du locuteur, alors que cela n'a pas de conséquence pour un système formel tel que nous présentons. Justement, pour éviter tous ces problèmes, dont nous ne saurions pas traiter de toute façon, nous nous sommes murés dans nos règles formelles, où tout ce qu'il faut peut être démontré par un raisonnement déductif. « Calculons ! », comme a dit Leibnitz⁷.

Le reste de l'article est organisé selon les trois volets suivants : la section 2 introduit les concepts de quasi-morphe et de mégamorphe fort ; la section 3 est consacrée aux quasi-morphes (= complexes de morphes phraséologisés) ; et la section 4 traite des mégamorphes forts (= mots-formes et parties complexes de mots-formes).

2. CONCEPTS AUXILIAIRES

Nous avons dit, à la toute fin de la sous-section 1.1, que les deux cas possibles de non-compositionnalité des signes produits par le module morphologique ou utilisés par lui dans le processus de production de mots-formes sont soit des quasi-morphes, soit des mégamorphes forts. Ce sont ces deux notions que nous allons maintenant définir.

2.1. Le quasi-morphe

Le quasi-morphe s'oppose au morphe, signe segmental élémentaire, c'est-à-dire un signe qui n'est ni représentable ni quasi-représentable en termes d'autres signes quelconques.

Définition 5 : quasi-morphe

Un signe segmental non élémentaire \mathbf{X} est appelé un quasi-morphe ssi il est quasi-représentable dans son signifiant en termes des signes $\mathbf{X}_1, \mathbf{X}_2, \dots, \mathbf{X}_n$.

En prose, le signifiant d'un quasi-morphe est parfaitement décomposable en d'autres signifiants de la langue **L**, alors que son signifié ou son syntactique ne sont pas décomposables en signifiés et syntactiques correspondants.

Exemples

Les quasi-morphes sont faciles à illustrer : ainsi, dans la Définition 5 les radicaux **définition-**, **segmental-**, **élémentaire-**, **représentable-** et **signifiant-** sont des quasi-morphes. Ce ne sont pas des signes élémentaires, c'est-à-dire des morphes : le radical **définition-**, par exemple, est clairement lié à **défini-(r)** et à **-tion**, comme **segmental-** — à **segment-** et à **-al**, et ainsi de suite. Cependant, on a besoin de consigner les signes de type **définition-** dans le dictionnaire comme des touts, car le plus souvent leur signifié n'est pas calculable à 100% à partir des signifiés de leurs parties présumées. Même dans le cas où leur signifié est parfaitement compositionnel, ces signes doivent être listés — à cause des informations intéressantes leur combinatoire ou leur partenaires lexicaux, c'est-à-dire à cause de leur syntactique. Par exemple, le lexème NOMINATION signifie 'action de nommer', et pourtant il doit être stocké à côté du verbe NOMMER, car il est impossible de le produire par règle : 1) Comment savoir que c'est NOMINATION et pas *NOMMATION, par analogie évidente avec SOMMER ~ SOMMATION ou DONNER ~ DONATION ? 2) Comment prévoir un autre lexème NOMINATION 'le fait d'être nommé' (comme dans *Elle a obtenu plusieurs nominations*) ? 3) Comment savoir que le premier lexème NOMINATION a comme synonymes approximatifs DÉSIGNATION, ÉLÉVATION, PROMOTION, PARACHUTAGE 'nomination inattendue', AFFECTATION, etc., alors que le deuxième a comme synonymes ACCESSIT, MENTION, PRIX et le verbe support OBTENIR ? De plus, considérons un

lexème dérivé L dont le sens et la forme peuvent être calculés. Même dans un tel cas, il est possible que L doive être stocké comme un tout. Ainsi, dans une langue telle que le français, où la dérivation est fortement contrainte, il faudra mettre L dans le dictionnaire, ne serait-ce que pour signaler que L existe, contrairement aux autres formations théoriquement possibles, mais non existantes. Ainsi, il faut stocker RAVAGEUR ‘qui ravage’, puisqu’on n’a ni *SOMMEUR, ni *NOMMEUR, etc. Tous ces signes voués à se retrouver dans le dictionnaire sont des quasi-morphes ; en français, ils sont des dizaines de milliers.

Un quasi-morphe doit porter des informations très riches à propos de sa combinatoire, c’est-à-dire un syntactique, et ces informations ne peuvent pas être calculées à partir des syntactiques de ses composantes. Par conséquent, un quasi-morphe doit nécessairement être stocké et apparaît comme un SIGNE SIMPLE (bien que non élémentaire) du point de vue du module morphologique. Pour ce module, il n’y a pas de différence entre un vrai morphe radical de type **maison-** et un quasi-morphe radical de type **restaurant-** : les deux sont stockés et traités comme un tout.

2.2. Le mégamorphe fort

Nous commencerons par le concept plus général de mégamorphe.

Définition 6 : mégamorphe

Un signe segmental complexe **X**, qui est soit représentable en termes des signes **X₁, X₂, ..., X_n**, soit quasi-représentable dans son signifié en termes des signes **X₁, X₂, ..., X_n**, est appelé un mégamorphe, ssi son signifiant /X/ n’est pas linéairement divisible en signifiants segmentaux /X₁/, /X₂/, ..., /X_n/.⁸

En prose, le signifié (et le syntactique) d'un mégamorphe est parfaitement décomposable en d'autres signifiés (et syntactiques) de **L**, alors que son signifiant n'est pas décomposable du tout ou au moins n'est pas linéairement divisible en signifiants correspondants. (Formellement, « linéairement divisible » veut dire 'représentable par une opération de concaténation'.)

Exemples

(7) a. allemand

Vater /fɑter/ 'père' ~ **Väter** /fɛter/ 'pères' :

le signe **Väter** est un mégamorphe car son signifiant /fɛter/ ne contient pas le signifiant /fɑter/; c'est le cas de toutes les formes « Umlaut » (all. **Tochter** 'fille [de N]' ~ **Töchter** 'filles [de N]' ou angl. **foot** 'pied' ~ **feet** 'pieds', etc.).

b. français

Le signe **au** est un mégamorphe, tout à fait comme **aux**, **du** et **des** ; c'est le cas des amalgames « préposition + article » existant dans nombre d'autres langues telles que l'italien, le portugais, l'allemand, ... La règle à **le** ⇒ **au** est considérée (quand même) générale, car elle ressemble à trois autres règles à **les** ⇒ **aux**, **de le** ⇒ **du** et **de les** ⇒ **des**.

c. espagnol

Les signes **conmigo** 'avec moi' (⇐ **con mí**) et **contigo** 'avec toi' (⇐ **con ti**) sont des mégamorphes — aussi des amalgames, cette fois-ci « préposition + pronom personnel 1/2sg » (cf. **con él** 'avec lui', **con nosotros** 'avec nous' et **para mí** 'pour moi', **para ti** 'pour toi', **para él** 'pour lui').

Définition 7 : mégamorphe fort

Un mégamorphe \mathbf{X} est dit *fort*, ssi \mathbf{X} est quasi-représentable dans son signifié en termes des signes $\mathbf{X}_1, \mathbf{X}_2, \dots, \mathbf{X}_n$, c'est-à-dire ssi \mathbf{X} est non compositionnel.

Le signifié (et le syntactique) d'un mégamorphe fort est décomposable en d'autres signifiés (et syntactiques) de \mathbf{L} , comme cela se doit pour un mégamorphe tout court, mais son signifiant n'est pas du tout représentable en termes d'autres signifiants de \mathbf{L} .

Exemples

Les mégamorphes illustrés en (7) sont des mégamorphes faibles : ils sont produits par des opérations ayant certaine régularité à partir des signes stockés dans le module morphologique. Par exemple, **Väter** est représentable comme $\mathbf{Vater} \oplus \mathbf{A}_{\text{PL}}$, où \mathbf{A}_{PL} désigne l'apophonie de pluriel $/\square/ \Rightarrow /e/$. Les méga-morphes faibles sont compositionnels (même s'ils sont linéairement indivisibles). Un mégamorphe fort, par contre, ne peut pas être représenté en termes d'autres signes et de l'opération \oplus : il n'est que quasi-représentable (dans son signifié) et donc non compositionnel. Il correspond comme un tout à l'ensemble de morphèmes qu'il exprime de façon amalgamée. Ainsi, le signe **ai** du français est un mégamorphe fort :

$$\{\text{AV-(oir)}\} \oplus \{\text{IND. PRÉS}\} \oplus \{\text{1SG}\} \Leftrightarrow \mathbf{ai}$$

Il « couvre » trois morphèmes à la fois, comme indiqué ci-dessus, et ne peut pas être construit par des règles quelconques. (D'autres exemples de mégamorphes forts seront donnés dans la section 3.)

3. SIGNES COMPLEXES NON COMPOSITIONNELS À L'ENTRÉE DU MODULE MORPHOLOGIQUE

Un signe complexe utilisé par le module morphologique pour la production de mots-formes ne peut être qu'une partie de mot-forme phraséologisée : un quasi-morphe. Le cas de loin le plus fréquent est un quasi-morphe radical ; le cas le plus rare est un quasi-morphe affixal.

Signes complexes phraséologisés radicaux : quasi-morphes radicaux

Parmi les quasi-morphes radicaux, on peut distinguer des radicaux quasi-composés (8a) et quasi-dérivés (8b) :

(8) a. *porte-avion, gratte-ciel, m'as-tu-vu, non-croyant, ...* ;

angl. *blockhead* 'crétin', *light-house* 'phare', *windbag* 'hâbleur', ...

b. *épaulette, embrayage, fixation* [de ski], *restaurant, transgresser, antisémite, ...*

On peut également regrouper les quasi-morphes radicaux par degré de phraséologisation : des phrasèmes complets, ou locutions (angl. *idioms*) ; des collocations, ou semi-phrasèmes ; et des quasi-phrasèmes (voir, par exemple, (Mel'čuk, 1995)). Cependant du point de vue de la morphologie une telle classification ne présente aucun intérêt : le module morphologique manipule les radicaux stockés dans le dictionnaire sans égard à leur structure interne. La non-compositionnalité des quasi-morphes radicaux n'exerce donc aucune influence sur la morphologie de la langue ; toute son importance se retrouve en lexicologie.

Signes complexes phraséologisés affixaux : quasi-morphes affixaux

Ici, deux cas de figure sont à distinguer :

- un affixe complexe qui correspond à un seul grammème ; et
- un affixe complexe qui correspond à plusieurs grammèmes.

Dans le premier cas, nous avons affaire à des quasi-morphes « tout faits », qui sont stockés comme tels :

(9) a. français

Les suffixes **-rai-**, **-ri-** du conditionnel et du futur-dans-le passé sont constitués du marqueur du futur **-r-** et de celui de l'imparfait **-ai-/-i-**, mais ce fait n'est pas reflété dans les règles du module morphologique :

'CONDITIONNEL' \Leftrightarrow {CONDITIONNEL} \Leftrightarrow **-rai- / -ri-**

b. allemand

Les circonfixes **ge-...-t** et **ge-...-en** du participe passé peuvent être quasi-représentés dans leur signifiant en termes du préfixe **ge-**, qui forme des noms collectifs (**Ge+birge** 'montagnes', **Ge+schwister** 'frères et sœurs'), et des suffixes **-t** ('3SG') et **-en** ('3PL'); comme on le voit, leur signifié ne peut pas être ainsi représenté. La règle correspondante se présente comme suit :

'PAST.PARTICIPLE' \Leftrightarrow {PAST.PARTICIPLE} \Leftrightarrow **ge-...-t / ge-...-en**

NB : Cette règle nécessite des contraintes, car il y a des verbes qui n'acceptent pas le circonfixe, mais seulement la partie suffixale : les verbes en *-ieren*, les verbes à préfixe atone (comme *bedienen* 'servir [N]' ou *verderben* 'gâcher'), les verbes argotiques (*malochen* 'bosser, travailler fort').

c. basque (Janda & Manandise, 1984, 223ssq)

Certains suffixes casuels du basque sont en fait des complexes phraséologisés de suffixes casuels élémentaires :

'BÉNÉFACTIF' (≈ 'pour')	\Leftrightarrow -rentzat
-ren + -tzat	= -rentzat
'GÉNITIF' + 'ÉQUATIF' (≈ 'en tant que')	\neq 'BÉNÉFACTIF'
'TERMINATIF' (≈ 'jusqu'à')	\Leftrightarrow -katzat
-ko + -tzat	= -katzat
'RELATIF' + 'ÉQUATIF' (≈ 'en tant que')	\neq 'TERMINATIF'
'CAUSAL' (≈ 'à cause de')	\Leftrightarrow -rengatik
-ren + -ga + -tik	= -rengatik
'GÉNITIF' morphe + 'ABLATIF'	\neq 'CAUSAL'
vide	

Les règles correspondantes sont évidentes :

‘BÉNÉFACTIF’ \Leftrightarrow {BÉNÉFACTIF} \Leftrightarrow **-rentzat**, etc.

Les quasi-morphes affixaux de ce type n’affectent pas le module morphologique — tout à fait comme les quasi-morphes radicaux ; ils sont stockés et manipulés comme des tous non analysables. Leur caractère complexe relève plutôt de l’étymologie.

Dans le deuxième cas, par contre, le module morphologique construit des quasi-morphes lui-même ; considérons un exemple.

- (10) Le kannada a beaucoup de suffixes verbaux qui sont en réalité des quasi-morphes (Aronoff & Sridhar, 1984) ; nous présenterons ici trois suffixes du type qui nous intéresse.

Le verbe MĀḌU ‘faire’

- (i) ‘INDICATIF’, ‘NON-PASSÉ’, ‘NÉGATIF’ \Leftrightarrow

{PARTIC.NON-PASSÉ.NEU} \oplus {NÉG} \Leftrightarrow

-udu + -illa = -udilla

mṣḍuv+udu ‘ce qui fait/fera’ [participe non passé, genre neutre] \sim

mṣḍuv+udilla ‘je ne fais/ferai pas, tu ne fais/feras pas, ..., ils ne font/feront pas’

- (ii) ‘INDICATIF’, ‘PASSÉ’, ‘NÉGATIF’ \Leftrightarrow {INFINITIF} \oplus {NÉG} \Leftrightarrow

-alu + -illa = -alilla

mṣḍu+alu \Rightarrow *mṣḍ+alu* ‘faire’ \sim

māḍalilla ‘je n’ai pas fait, tu n’as pas fait, ..., ils n’ont pas fait’

- (iii) ‘PROBABILITIF’, ‘NON-PASSÉ’, ‘NÉGATIF’ \Leftrightarrow

{INFINITIF} \oplus {DATIF} \oplus {NÉG} \Leftrightarrow

-alu + -ikku + -illa = -alikkilla

mṣḍ+alu ‘faire’ \sim *mṣḍ+alikku* ‘pour faire’ [= supin] \sim

māḍalikilla ‘il n’est/ne sera pas probable que je fasse, que tu fasses, ..., qu’ils fassent’

NB : Les formes du négatif sont invariables quant à la personne, le nombre et le genre — elles ne s’accordent pas avec le sujet, ce qui est obligatoire pour les formes du positif.

On peut parler ici de l’emploi « impropre » de certains morphèmes. Ainsi, en (10-i), le morphème du participe non passé est utilisé pour exprimer le non-passé du mode indicatif dans la forme négative, et ainsi de suite.

Un autre type de quasi-morphe affixal qu’on trouve dans les langues du monde apparaît dans ce qu’on appelle des formations parasites.

(11) Le participe actif du futur en latin (Matthews, 1972, 86) :

	radical	supin	participe actif futur
‘orner’	<i>orn+□(-re)</i>	<i>orn+□ +t(-u)</i>	<i>orn+□+t+□r(-us)</i>
‘lire’	<i>leg+e(-re)</i>	<i>lec +t(-u)</i>	<i>lec +t+□r(-us)</i>
‘diviser’	<i>divid+□(-re)</i>	<i>divi +s(-u)</i>	<i>divi +s+□r(-us)</i>
‘mourir’	<i>mor(-□)</i>	<i>*mor+□+t(-u)</i>	<i>mor+□+t+□r(-us)</i>

Le suffixe **-□r-** du participe actif futur s’ajoute à la base du supin

qui, elle, est formée par le suffixe **-t-/s-**. Voici la règle

correspondante :

‘PART. ACT. FUT’ \Leftrightarrow {SUPIN} \oplus {PART.ACT.FUT} \Leftrightarrow **-t-/s-** + **-□r-**

C’est une règle parfaitement individuelle ; **-t□r-** et **-s□r-** sont donc des quasi-morphes (signes complexes non compositionnels)⁹.

Les cas de ce type sont, bien entendu, pertinents pour le module morphologique : chaque cas exige une règle individuelle spéciale.

Notons encore qu’une formation parasite n’est pas nécessairement un quasi-morphe et, de ce fait, un signe non compositionnel : une telle formation peut bien être régulière, c’est-à-dire produite par des règles assez générales (qui s’appliquent dans beaucoup de cas). Prenons les cas

grammaticaux secondaires dans certaines langues daghestaniennes, telles que, par exemple, l'artchi.

(12) En artchi, tous les 24 cas grammaticaux obliques sont produits à partir de la forme de l'ergatif:

'ERGATIF'	\Leftrightarrow {ERGATIF}	\Leftrightarrow -li
'DATIF'	\Leftrightarrow {ERGATIF} \oplus {DATIF}	\Leftrightarrow -li + -s
'GÉNITIF'	\Leftrightarrow {ERGATIF} \oplus {GÉNITIF}	\Leftrightarrow -li + -n
'COMITATIF'	\Leftrightarrow {ERGATIF} \oplus {COMITATIF}	\Leftrightarrow -li + -tu
'SUPERESSIF'	\Leftrightarrow {ERGATIF} \oplus {SUPERESSIF}	\Leftrightarrow -li + -t
'SUPERÉLATIF'	\Leftrightarrow {ERGATIF} \oplus {SUPERÉLATIF}	\Leftrightarrow -li + -tiš
...		

Comme résultat, une désinence casuelle dans cette langue (et dans plusieurs autres langues possédant la déclinaison du même type) est un complexe constitué d'un morphe vide — le suffixe de l'ergatif qui devient « vidé » dans ce contexte — et du marqueur du cas en cause. (Les cas secondaires de l'artchi « parasitent » la forme de l'ergatif.) Cependant, cette désinence casuelle n'est pas un quasi-morphe : elle correspond à une règle applicable dans 24 cas et par conséquent générale :

$$'CAS' \Leftrightarrow \{ERGATIF\} \oplus \{CAS\},$$

où 'CAS' est une variable pour grammèmes de cas, et {CAS}, une variable pour morphèmes correspondants.

4. SIGNES COMPLEXES NON COMPOSITIONNELS À LA SORTIE DU MODULE MORPHOLOGIQUE

Le module morphologique d'un modèle linguistique peut produire des signes complexes non compositionnels de deux types : soit des mots-formes entiers supplétifs, soit des parties de mots-formes supplétifs. Les deux sont des mégamorphes.

Mots-formes supplétifs

Un mot-forme complexe non compositionnel est un mégamorphe fort lexical — supplétif par rapport aux morphes « réguliers » faisant partie d'autres mots-formes du même lexème. En voici quelques exemples :

(13) a. anglais

{BE 'être'} ⊕ {IND.PRÉS} ⊕ {1SG} ⇔ **am**

{BE 'être'} ⊕ {IND.PRÉS} ⊕ {PL} ⇔ **are**

{BE 'être'} ⊕ {IND.PASSÉ} ⊕ {SG} ⇔ **was**

{BE 'être'} ⊕ {IND.PASSÉ} ⊕ {PL} ⇔ **were**

Le signifié de ces quatre mots-formes est représentable en termes des signifiés 'être', 'IND.PRÉS', 'IND.PASSÉ', '1SG', 'SG' et 'PL', mais leur signifiant n'est pas représentable en termes des signifiants correspondants. Ils sont tous des lexes supplétifs du lexème BE.

b. anglais

{BAD 'mauvais'} ⊕ {POSITIF} ⇔ **bad**

{BAD 'mauvais'} ⊕ {COMPARATIF} ⇔ **worse**

Les signifiés de **bad** et **worse** sont représentables en termes de signifiés 'mauvais' et 'POSITIF'/'COMPARATIF' mais leurs signifiants ne sont pas représentables en termes des signifiants /bæd/, Λ [= marqueur zéro du positif] et /ə^r/. La forme **worse** est un lexe supplétif du lexème BAD.

c. français

{MOI} ⊕ {CLITIQUE} ⊕ {NOMINATIF} ⇔ **je**

{MOI} ⊕ {CLITIQUE} ⊕ {ACCUSATIF} ⇔ **me**

{MOI} ⊕ {CLITIQUE} ⊕ {DATIF} ⇔ **me**¹⁰

Le signifié de ces clitiques est représentable en termes d'éléments 'moi', 'CLITIQUE' et 'NOMINATIF'/'ACCUSATIF'/'DATIF',

mais leur signifiant n'est pas représentable ; la même chose est vraie à propos de tous les pronoms clitiques français. **Je**, **me**_{ACC} et **me**_{DAT} sont des lexes supplétifs du lexème MOI.

d. espagnol

{SAB-(er) 'savoir'} ⊕ {Élément Thématique} ⊕ {IND.PRÉS} ⊕ {1SG} ⇔ **sé** '[je] sais'

Le mot-forme **sé** est un lexe supplétif du lexème SABER.

Passons maintenant aux parties de mots-formes non compositionnelles.

Parties complexes de mots-formes supplétives

Nous regrouperons les cas correspondants en deux blocs :

- complexes (de signes) radicaux supplétifs ;
- complexes (de signes) affixaux supplétifs.

Ce sont également des mégamorphes forts, supplétifs par rapport aux morphes qu'ils « remplacent ».

Mégamorphes forts radicaux

(14) a. français

{UN} ⊕ {-IÈME} ⇔ **premier-**

Il s'agit ici d'une partie de mot-forme — du radical, car le mot-forme **premier** inclut deux suffixes zéros : **-Ø**_{MASC} (opposé à [*premièr*]-e) et **-Ø**_{SG} (opposé à [*premier*]-s). Ce radical complexe est supplétif par rapport au radical élémentaire **un-**, étant donné les formes régulières **deux** ~ **deux+ième**, **trois** ~ **trois+ième**, **quatre** ~ **quatr+ième**, etc. — et, bien entendu, [*vingt et*] **un+ième**. Le radical **premier-** (***prem-ième**, ***un-ième**) est supplétif vis-à-vis du radical **un-**.

b. espagnol

(i) {DEC-(ir)} ⊕ {Élément Thématique} ⊕ {PART.PASSÉ} ⇔ **dich-(o)** 'dit'

- (ii) {SAB-(er)} ⊕ {SUBJ.PRÉS} ⇔ **sep**-(a) ‘sache’
 {HAB-(er)} ⊕ {SUBJ.PRÉS} ⇔ **hay**-(a) ‘ai-’

Ces radicaux complexes sont supplétifs par rapport à leur morphe radical correspondant — sur le fond de milliers de formations régulières comme (i) **habl+a+d**-(o), **com+i+d**-(o), **traduc+i+d**-(o), ... et (ii) **habl**-(e), **com**-(a), **traducz**-(a).

c. russe

- {ČETYR-(e) ‘quatre’} ⊕ {DCAT’/DESJAT ‘×10’} ⇔ **sorok**(+∅) ‘quarante’

Les autres numéraux cardinaux russes pour les dizaines sont formés régulièrement :

- dva** ~ **dva +dcat** ‘vingt’, **tri** ~ **tri +dcat** ‘trente’,
pjat ~ **pjat +desjat** ‘cinquante’, **šest** ~ **šest +desjat** ‘soixante’, ...
Sorok est supplétif vis-à-vis de **četyre**.

Le même traitement s’applique au numéral français VINGT :

$$\{\text{DEUX}\} \oplus \{-\text{ANTE}\} \Leftrightarrow \mathbf{vingt}$$

Mégamorphes forts affixaux

(15) a. albanais

$$\{\text{ABLATIF}\} \oplus \{\text{INDÉFINI}\} \Leftrightarrow \mathbf{-sh} /š/$$

Le signe **-sh** est un mégamorphe fort car son signifié est représentable en termes des signifiés ‘ABLATIF’ et ‘INDÉFINI’, cf. **-ve** ‘ABLATIF’ + **-t** ‘DÉFINI’ ; cependant, son signifiant /š/ n’est pas représentable en termes des signifiants /ve/ et Λ, de sorte qu’il est supplétif par rapport à **-ve**.

b. latin

$$\{\text{2PL}\} \oplus \{\text{PASSIF}\} \Leftrightarrow \mathbf{-mini}$$

Les autres désinences du passif latin sont **-ō+r**, **-r+is**, **-t+ur**, **-mu+r**, **-nt+ur** ; on en conclut facilement au caractère mégamorphique et supplétif du suffixe **-mini**.

c. vieux géorgien

{PL} ⊕ {GÉNITIF} ⇔ **-ta**

{PL} ⊕ {DATIF} ⇔ **-ta**

{PL} ⊕ {ERGATIF} ⇔ **-ta**

Les formes casuelles du nom au singulier sont comme les suivantes (K'ACI 'homme') :

NOM *k'ac+i*, GÉN *k'ac+is*, DAT *k'ac+s*, ERG *k'ac+ma*, VOC
k'ac+o ;

on a au pluriel

NOM *k'ac+n+i* et VOC *k'ac+n+o*.

Les trois mégamorphes **-ta** sont donc supplétifs par rapport aux suffixes réguliers du pluriel (**-n-**) et des cas.

Les phénomènes de ce type ont un certain impact sur le module morphologique — en ce sens que chaque mégamorphe fort exige pour sa production une règle individuelle ou, ce qui revient au même, doit être stocké comme un tout dans le module. La bonne nouvelle est quand même que des mégamorphes forts sont des unités linguistiques rares, de sorte que les règles individuelles correspondantes ne peuvent pas trop encombrer le module.

5. CONCLUSIONS

Nous voyons trois conclusions qu'on peut tirer des considérations précédentes.

1. La non-compositionnalité de signes vue dans le cadre d'un modèle formel linguistique n'est pas vraiment typique de la morphologie. Les cas de non-compositionnalité parmi les produits du module morphologique sont rares et non systématiques (ce qui est à attendre !); ils se réduisent à des quasi-morphes affixaux, d'une part (dans les situations de l'emploi « impropre » de morphèmes et des formations parasites irrégulières), et à des mégamorphes supplétifs, de l'autre. L'intérêt de la non-compositionnalité est surtout dans le domaine du lexique, étudié sous l'angle de la psycholinguistique.

2. La non-compositionnalité dans la langue en général et en morphologie en particulier est toujours due soit à la phraséologisation, soit à la supplétion, ce qui illustre, une fois de plus, la profondeur de l'idée de U. Weinreich, qui a dit que la phraséologisation est la supplétion au niveau du sens (1969, 43) — nous pouvons ajouter maintenant que la supplétion n'est que la phraséologisation au niveau de la forme.

3. Pour clore notre discussion, nous tournerons vers une distinction importante au sein de la morphologie, sur laquelle nous avons gardé le silence jusqu'à ce moment : l'opposition entre la *flexion*, qui construit les formes d'un même lexème, et la *formation des mots* (= composition et dérivation), qui construit de nouveaux lexèmes à partir des lexèmes existants. C'est ici où la compositionnalité (ou son absence) joue le rôle décisif. À savoir, dans la flexion, on a affaire à la morphologie « active » : des règles qui produisent les formes non stockées en les calculant ; ici, la non-compositionnalité est plutôt marginale, comme nous avons essayé de le montrer. Par contre, dans la formation des mots, on est surtout confronté à une morphologie « passive » : ici, les règles et le calcul sont remplacés, dans la plupart des cas, par le stockage de ce que nous avons appelé des quasi-morphes. Cela nous pousse à distinguer entre la composition₁ et la

dérivation₁, d'une part, et la composition₂ et la dérivation₂, de l'autre. Les deux premières ressemblent à la flexion : elles sont constituées de règles qui calculent les composés₁ et les dérivés₁ véritables, c'est-à-dire qui ne sont pas consignés dans le lexique ; les deux secondes ne font que caractériser les composés₂ et les dérivés₂ mis tels quels dans le lexique. Ce sont des quasi-morphes, c'est-à-dire des phrasèmes morphologiques. Les lexèmes du type de FRANCO-CHINOIS ou [*dictionnaire*] HINDI-HONGROIS sont des exemples des composés₁ ; PORTE-AVIONS, FOURRE-TOUT et COUVRE-LIT présentent des composés₂. Les diminutifs espagnols du type DIÍTA 'petit jour' et NOCHECITA 'petite nuit' illustrent les dérivés₁, alors que les noms français du type ÉCRIVAIN, MENOTTE et ÉPAULETTE sont des dérivés₂. (Sur l'opposition « dérivation₁ ~ dérivation₂ », voir (Mel'čuk, 1993, 287-321).) La place de la composition₁/ de la dérivation₁ par rapport à la composition₂/la dérivation₂ dépend de la langue : dans les langues à incorporation, la composition₁ joue un grand rôle, alors qu'en français, elle est reléguée à la périphérie de la grammaire ; dans les langues agglutinantes, la dérivation₁ fonctionne vigoureusement à côté de la flexion, mais encore une fois, en français, c'est surtout la dérivation₂ qui tient le haut du pavé. Malgré leur importance, nous ne pouvons pas élaborer davantage sur ces problèmes : ils sont hors de notre propos. Indiquons seulement que la ligne de démarcation entre la flexion et la dérivation en général est tracée selon la propriété de compositionnalité des signes résultants : la non-compositionnalité est de loin plus caractéristique de la dérivation que de la flexion ; en effet, les dérivés ont tendance à se phraséologiser et à devenir des quasi-morphes, ce qui est exclu (ou très rare) pour les formes flexionnelles comme telles. Par conséquent, la dérivation a affaire plutôt au lexique qu'au calcul des formes. Donc, d'un point de vue psycholinguistique, c'est le degré de non-compositionnalité des dérivés₂ qui présente le plus d'intérêt, puisqu'il doit

influencer la façon dont ces dérivés₂ sont stockés en mémoire et ensuite récupérés.

6. REMERCIEMENTS

Ma plus vive gratitude va aux amis et collègues qui ont accepté de relire le présent texte : avant tout, les remarques de L. Iordanskaja m'ont poussé à réécrire l'article, ce qui, comme je pense, a beaucoup contribué à la clarté de la présentation ; la version préfinale a été scrutée par L. Iomdine, J. Milićević et Y. Ch. Morin, dont les observations m'ont permis d'éviter nombre de gaffes et de maladroites ; enfin, G. Boyé et D. Apothéloz ont proposé de nombreuses corrections dans le texte final. Merci à vous tous !

7. NOTES

¹ Pour l'histoire de la notion de compositionnalité en logique, on peut consulter (Janssen 2001).

² Les termes techniques sont indiqués, lors de la première mention, par la police de caractères `Courrier New`.

³ Des exemples de signes non compositionnels dont la phraséologisation est due aux syntactiques sont donnés en **2.1**.

⁴ Pour la représentabilité de signes linguistiques, voir (Mel'čuk, 1993, 145*ssq*) ; une discussion de phraséologisation de signes complexes peut être trouvée en (Mel'čuk, 1995), et la supplétion est couverte en (Mel'čuk, 1994 et 2000).

⁵ Nous disons « *grosso modo* » car il existe encore un cas particulier dont nous allons traiter plus loin, en **4**, (15) : des mégamorphes forts affixaux (supplétifs).

⁶ Ces deux façons d'organiser la recherche linguistique sont distinguées et discutées dans (Itkonen, 1983).